

Plan Local d'urbanisme intercommunal



ANNEXES

SANITAIRES

Version arrêtée le 10 septembre 2025

PLUi

Table des matières

1. La gestion de l'eau potable	2
2. La gestion de l'assainissement.....	2
3. La gestion des déchets	8

1. La gestion de l'eau potable

La gestion de l'eau est réalisée par :

- **Le SMAEP de l'Aunay-la Touche** (comprenant l'ancien SIAEP de Chantenay Villedieu) qui dessert principalement des communes membres de LBN Communauté, soit 18 communes (Viré-en-Champagne, Chevillé, Avessé, Poillé-sur-Vègre, Fontenay-sur-Vègre, Tassé, Loué, Noyen-sur-Sarthe, Pirmil, Chantenay-Villedieu, Saint-Christophe-en-Champagne, Saint-Pierre-des-Bois, Vallon-sur-Gée, Auvers-sous-Montfaucon, Mareil-en-Champagne, Maigné, Saint-Ouen-en-Champagne et Brûlon) ;
- **Le SIAEP des Régions de Charnie et de Champagne** (créé en 2024 suite à la fusion du SIAEP de la Région de Conlie-Lavardin et du SIAEP de Charnie et Champagne) qui dessert 7 communes du territoire (Epineu-le-Chevreuil, Chemiré-en-Charnie, Joué-en-Charnie, Saint-Denis-d'Orques, Brains-sur-Gée, Coulans-sur-Gée et Amné) ;
- **Le SMAEP de la région de Brains-Souligné** qui dessert 4 communes du territoire (Chassillé, Longnes, Crannes-en-Champagne et Tassillé).

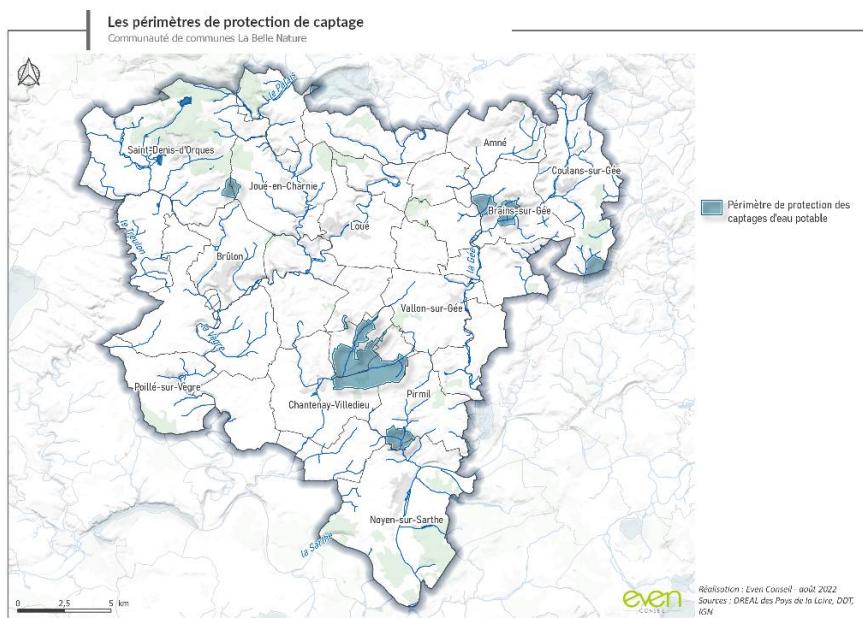
Le SMAEP de l'Aunay-la Touche alimente en eau potable 67% de la population de LBN Communauté. 93% des volumes d'eau prélevés pour l'alimentation en eau potable par ce syndicat mixte proviennent de l'installation de production de la Touche à Saint-Pierre-des-Bois. En 2023, 1 019 606 m³ d'eau ont été prélevés par le SMAEP de l'Aunay-la Touche.

Malgré un taux de renouvellement des réseaux d'eau potable du SMAEP en augmentation ces dernières années, pour atteindre 0,55% en 2023 ; le taux de rendement des réseaux d'eau potable du syndicat mixte est en diminution depuis 2017, il s'élève ainsi à 83% en 2023 contre 87% en 2017. L'indice linéaire de pertes en réseau est de 0,91 m³/jour/km de réseau en 2023. Les deux autres syndicats d'alimentation en eau potable desservant le territoire de LBN Communauté présentent un taux de rendement des réseaux compris entre 75,4% et 83,6%.

Le réseau de distribution d'eau potable du SMAEP de l'Aunay-la Touche est interconnecté avec le territoire voisin du SMAEP Sarthe-et-Loir, ainsi qu'avec le réseau du SMAEP de la région de Brains-Souligné qui dessert 4 communes de LBN Communauté.

Etat des captages d'eau potable

Le territoire comprend 7 captages d'eau potable. La ressource est prélevée dans les nappes d'eau souterraines.



Le rapport sur la qualité de l'eau en Sarthe publié en 2007 montre notamment des taux de pesticides importants, que ce soit sur les prises d'eau souterraines ou en rivière. Le même rapport en 2010 indique que 30% à 40% des prises d'eaux souterraines dans la Sarthe présente des pesticides (10 à 15 % présentent un dépassement des seuils), ce qui nécessite d'importants traitements pour rendre l'eau potable.

Le taux de conformité des prélèvements réalisés sur l'ensemble des syndicats alimentant le territoire en eau potable en 2023 était de 100%, à l'exception du SIAEP de l'Aunay-la Touche qui présentait un taux de conformité de 96% sur le paramètre physico-chimique, qui s'explique par l'absence d'équipement pour le traitement des pesticides/métabolites de l'usine de la Touche à Saint-Pierre-des-Bois. Le syndicat a engagé dès 2021 une étude pour construire une nouvelle usine qui sera équipée d'un procédé de traitement des pesticides.

2. La gestion de l'assainissement

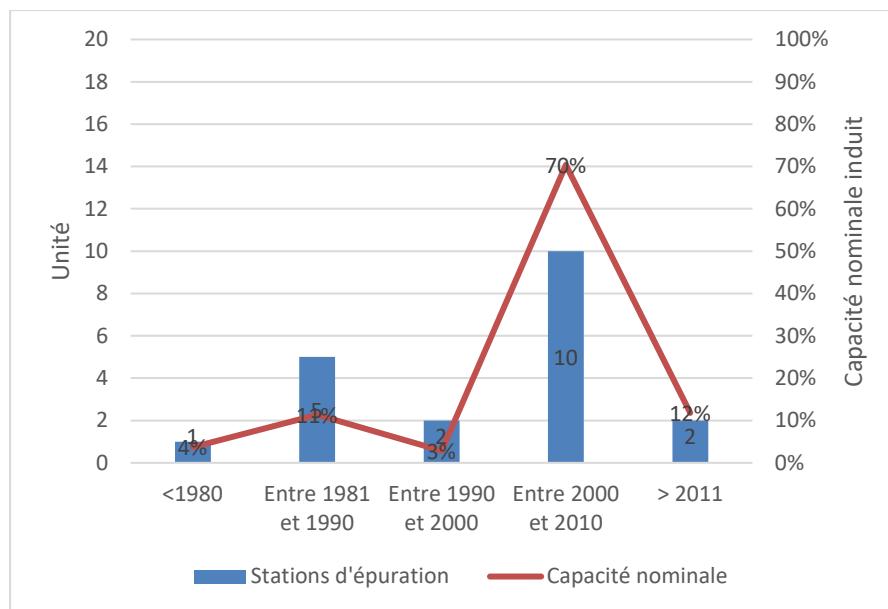
Les données présentées ci-après sont issues du portail de l'assainissement collectif et datent de l'année 2020. Elles permettent d'analyser l'état du parc épuratoire de l'agglomération, 4 paramètres sont étudiés :

- Le dépassement de la capacité nominale ;
 - Le dépassement du débit de référence ;
 - La conformité équipement ;
 - La conformité performance.

28 stations d'épuration sont présentes sur le territoire mais 8 d'entre-elles ne sont pas renseignées : Avessé, Chassillé (la Groie), Chassillé (le Bourg), Chemiré-en-Charnie, Chevillé, Epineu-le-Chevreuil, Longnes, Tassé et Tassillé. Les conclusions de l'analyse sont donc partielles.

La compétence assainissement est communale sauf pour les communes de Maigné et de Vallon-sur-Gée, qui sont regroupées en un syndicat (SIA Maigné-Vallon-sur-Gée).

Les stations présentant une capacité nominales supérieures à 1000 EH ont été construites après 2003.



Vieillissement du parc épuratoire de LBN Communauté (Portail de l'Assainissement, Eau France)

En 2019, deux stations s'épuration fonctionnent au-dessus de leur capacité nominale de traitement : la station de Loué, la plus importante en capacité, à 125% et celle de Viré-en-Champagne à 118% induisant un surplus de charge de l'ordre de 884 EH (Equivalent-Habitant) et 30 EH respectivement. La station d'épuration de Saint-Ouen-en-Champagne est en limite de saturation en 2020 avec 80%.

Les stations de Fontenay-sur-Vègre, de Joué-en-Charnie et Crannes-en-Champagne ont connu un dépassement de débit de référence de l'ordre de 126%, 233% et 103% respectivement. La station de Vallon-sur-Gée est proche du dépassement avec 97%.

En matière de conformité, seule la station de Pirmil n'est pas conforme en performance. Cependant, elles sont toutes conformes en équipement.

En résumé, les 6 stations suivantes ne permettent pas aux communes concernées d'envisager raisonnablement un développement démographique et économique induisant une gestion qualitative des eaux usées en cas de raccordement des bâtiments et activités à la station d'épuration :

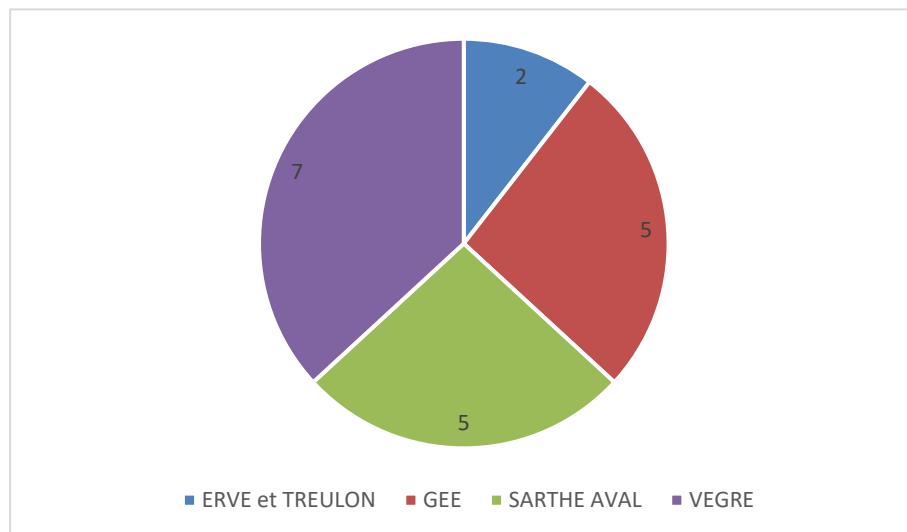
- Station d'épuration de Viré-en-Champagne ;
- Station d'épuration de Pirmil ;
- Station d'épuration de Fontenay-sur-Vègre ;
- Station d'épuration de Joué-en-Charnie ;
- Station d'épuration de Crannes-en-Champagne ;
- Station d'épuration de Loué.

En complément, peuvent être mises en avant un certain nombre de stations proches de seuils de dépassement des charge ou débit en 2020 :

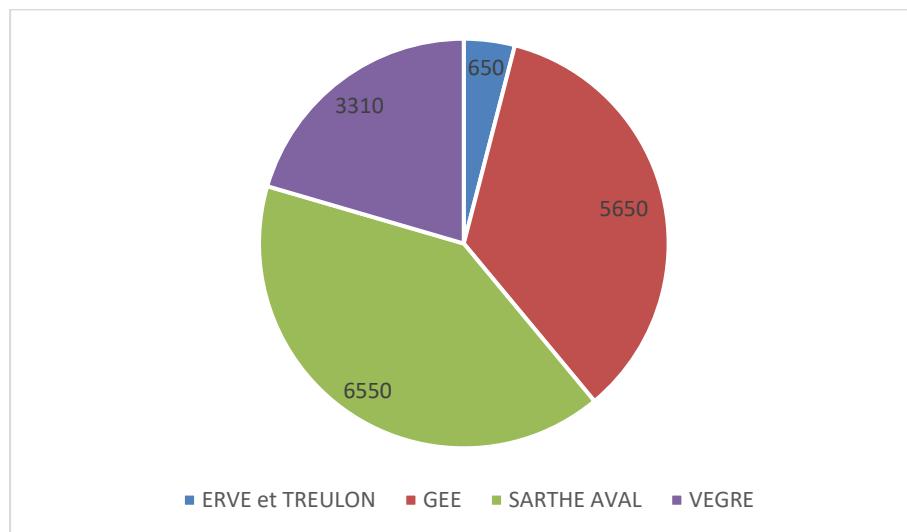
- Station d'épuration de Saint Ouen en Champagne (capacité) ;
- Station d'épuration de Vallon-sur-Gée (débit).

Les stations d'épuration déversent leurs eaux traitées dans 4 milieux récepteurs distincts, tous situés au sein de la zone sensible pour l'azote et le phosphore : « *La Loire, de l'estuaire à la confluence* ». 45% des eaux rejetés dans les milieux récepteurs sont issues de stations non conforme.

7 stations d'épuration rejettent leurs eaux directement dans la Vègre dont 3 stations jugées non conformes : Fontenay sur Vègre, Joué en Charnie et Loué. Ce sont plus de 4000 EH d'eaux usées mal traitées qui ont été rejetées dans le cours d'eau en 2020, soit 68% des eaux traitées rejetées par les 7 stations. De même, le milieu récepteur Erve et Treulon qui réceptionne les eaux de deux stations d'épuration dont une non conforme. 73% de ces eaux réceptionnées sont potentiellement de mauvaises qualités. Les taux sont inférieurs pour la Gée et la Sarthe avec réactivement 11% et 3%.



Nombre de stations d'épuration se déversant dans les milieux récepteurs, Portail de l'Assainissement, Eau France



Détail des stations d'épuration impactant les milieux récepteurs, Portail de l'Assainissement, Eau France

	Conforme	Non conforme	En limite de capacité	Capacité nominale (EH)	Charge 2019 (EH)
ERVE et TREULON	1	1	0	1020	275
GEE	4	1	0	3200	1278
SARTHE AVAL	3	1	1	4360	2487
VEGRE	3	3	1	7580	6118

Capacité nominale des stations d'épuration se déversant dans les milieux récepteurs, Portail de l'Assainissement, Eau France

En l'état actuel, les causes de dégradation de la conformité des 7 autres stations d'épuration ne sont pas identifiées tout comme les travaux envisagés.

En vue d'un prochain développement des communes, la capacité des stations d'épuration est la suivante selon l'état actuel du réseau épuratoire :

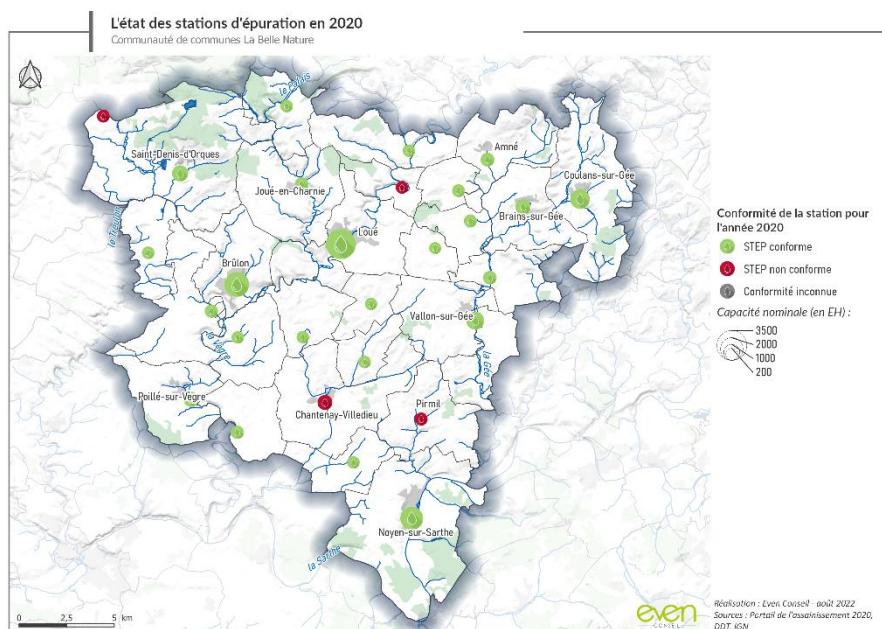
- En rouge : stations présentant au moins un défaut de conformité ;
- En orange : stations d'épuration présentant un risque de défaut dans les années à venir ;
- En vert : stations d'épuration sans défaut et sans risque de saturation au regard des objectifs de développement urbain à l'avenir ;
- En blanc : stations d'épurations aux données incomplètes.

Nom de l'ouvrage - lieu d'implantation	Commune desservie	Capacité nominale (EH)	Charge max. en entrée (EH)	Conf. Capacité	Capacité résiduelle
Amné-en-Champagne - la Grande Robinière	Amné	400	150	38%	250
Auvers-sous-Montfaucon - la Fontaine	Auvers-sous-Montfaucon	250	181	72%	69
Avessé	Avessé	300	NR	NR	NR
Brâlon - Les Prés nuits	Brâlon	2500	1147	46%	1353
Chantenay-Villedieu	Chantenay-Villedieu	600	459	77%	141
Chassillé - la Groie	Chassillé	25	NR	NR	NR
Chassillé - le Bourg		150	NR	NR	NR
Chemiré-en-Charnie - B757 Nord Est Bourg	Chemiré-en-Charnie	170	NR	NR	NR
Chevillé	Chevillé	150	NR	NR	NR
Coulans-sur-Gée - route de Souligné	Coulans-sur-Gée	1500	616	41%	884
Crannes-en-Champagne - le Bourg	Crannes-en-Champagne	350	138	39%	212
Epineu-le-Chevreuil - le Bourg	Epineu-le-Chevreuil	150	NR	NR	NR
Fontenay-sur-Vègre - Le Logis	Fontenay-sur-Vègre	300	116	39%	184
Joué-en-Charnie	Joué-en-Charnie	350	113	32%	237
Longnes	Longnes	230	NR	NR	NR
Loué - La Touzelière	Loué	3500	4384	125%	-884
	Mareil-en-Champagne				

Noyen-sur-Sarthe - Route de Malicorne	Noyen-sur-Sarthe	2150	1477	69%	673
Pirmil	Pirmil	250	70	28%	180
Poillé-sur-Vègre	Poillé-sur-Vègre	660	198	30%	462
Saint Christophe en Champagne	Saint Christophe en Champagne	120	40	33%	80
Saint Denis d'Orques - La Noë (Blandouet)	Saint Denis d'Orques	850	75	9%	775
Saint-Ouen-en-Champagne	Saint-Ouen-en-Champagne	150	120	80%	30
Saint-Pierre-des-Bois	Saint-Pierre-des-Bois	160	35	22%	125
Vallon-sur-Gée – Champ du Petit Bois	Vallon-sur-Gée	1200	446	37%	754
	Maigné				
Tassé	Tassé	150	NR	NR	NR
Tassillé	Tassillé	75	NR	NR	NR
Viré en Champagne	Viré en Champagne	170	200	118%	-30

NR : Non Renseigné

Capacité résiduelle des stations d'épuration de LBN Communauté en 2019, Portail de l'Assainissement, Eau France



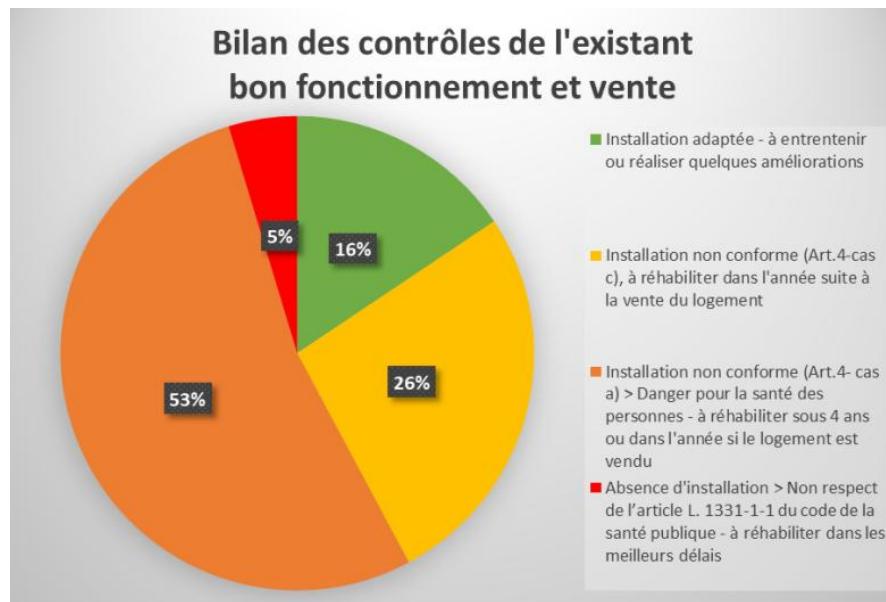
Conformité des stations d'épuration en 2020, Portail de l'assainissement, Eau France

Gestion et état de l'assainissement non-collectif

LBN Communauté dispose d'un service public d'assainissement non-collectif (SPANC) dont la mission principale est la vérification du bon fonctionnement des dispositifs d'assainissement non collectifs chez les particuliers, notamment lors des constructions nouvelles d'habitations individuelles.

Le rapport d'activité fait état des résultats suivants :

- 3650 installations d'assainissement non collectifs
- 16% des installations adaptées lors des contrôles de l'existant.



Rapport d'activité SPANC, 2020

Le rapport d'activité démontre les risques de pollutions diffuses induits l'assainissement non collectif du fait d'un manque d'entretien voire de système de gestion non collectif des eaux usées. Ces pollutions concernent autant les eaux que les sols et les milieux naturels.

3. La gestion des déchets

La gestion et le traitement des déchets

La planification de la gestion et de la prévention des différents types de déchets relève de la compétence des départements pour les déchets ménagers et déchets du BTP dits non-dangereux ou des régions pour les déchets dangereux. Sur le territoire d'étude, il existe ainsi 2 plans qui ont pour objectif d'orienter et de coordonner l'action des structures de gestion, de collecte et de traitement des déchets et de définir des stratégies de prévention.

La collecte primaire des déchets ménagers et la gestion des déchetteries sur le territoire sont assurées par LBN Communauté via une délégation de service public privée.

La communauté de communes est gestionnaire des déchetteries selon un modèle de délégation de service public privé. 6 sont présentes sur le territoire à :

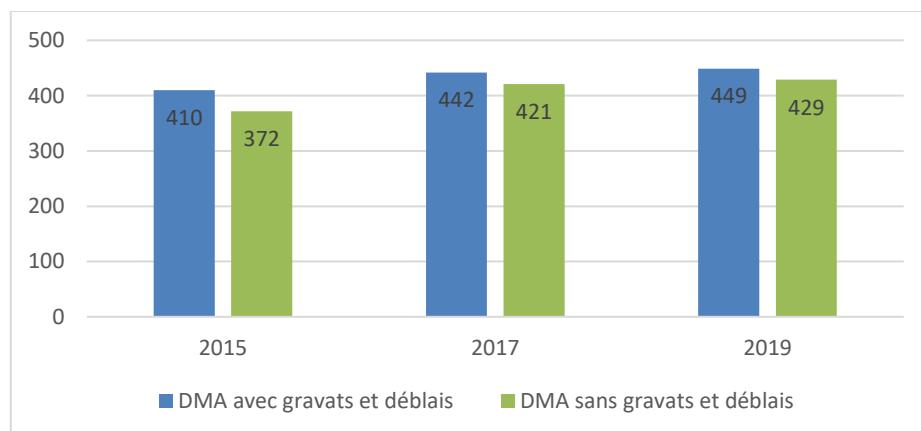
- Brains-sur-Gée ;
- Brûlon ;
- Chantenay-Villedieu ;
- Loué ;
- Noyen-sur-Sarthe ;
- Saint-Denis-d'Orques.

Aucun équipement de gestion secondaire des déchets issus des ordures ménagères, de la collecte ou des déchetteries n'est présent sur le territoire. Beaucoup sont localisé dans l'agglomération mancelle.

La production et la valorisation des déchets

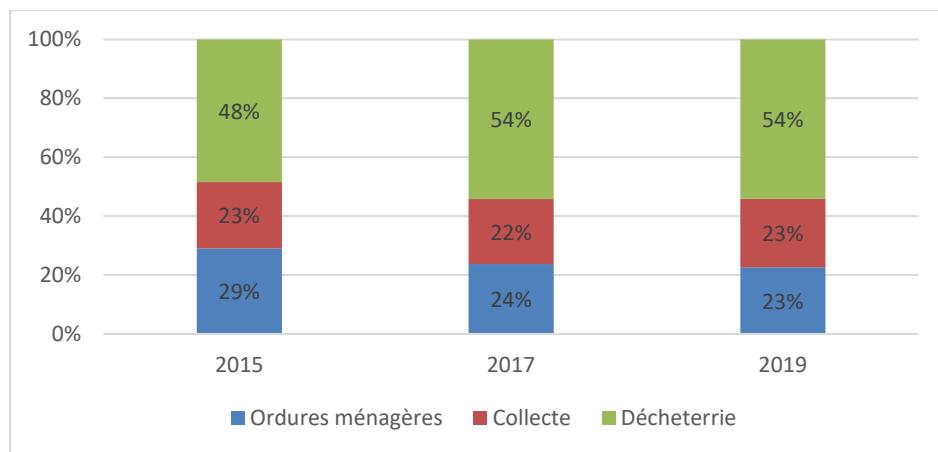
En moyenne, un habitant de LBN a produit en 2019, 449 kg de déchets (et 429 kg sans considérer les gravats et déblais), des taux supérieurs à ceux constatés à l'échelle départementale (535 kg/hab et 478 kg/hab respectivement qui sont des taux, déjà inférieurs à la moyenne nationale).

Entre 2015 et 2019, on constate une hausse de 15 % des déchets produits hors gravats et déblais et de 10 % avec.



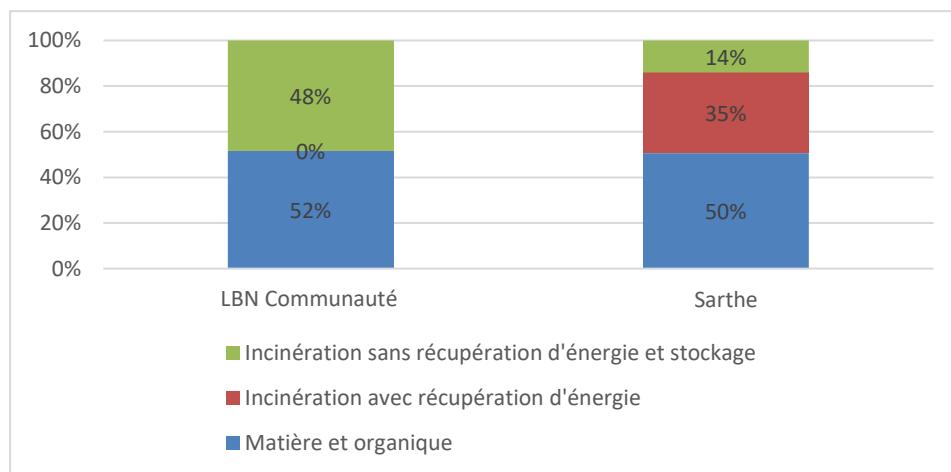
Evolution de la production de déchets en kg/an, SINOE

En 2019, environ 64 % des déchets produits sont mis en déchetterie et 23 % sont collectés. Le reste des déchets constitue les ordures ménagères résiduelles. Les taux sont supérieurs à ceux observés à l'échelle départementale (Avec 44 % mis en déchetterie et 22 % collectés). Entre 2015 et 2019, on note une baisse notable des ordures ménagères (-10 %) mais une hausse importante des déchets mis en déchetterie (+19 %) et des déchets collectés (+29 %). Ainsi, la part d'ordures ménagères tend à se réduire.



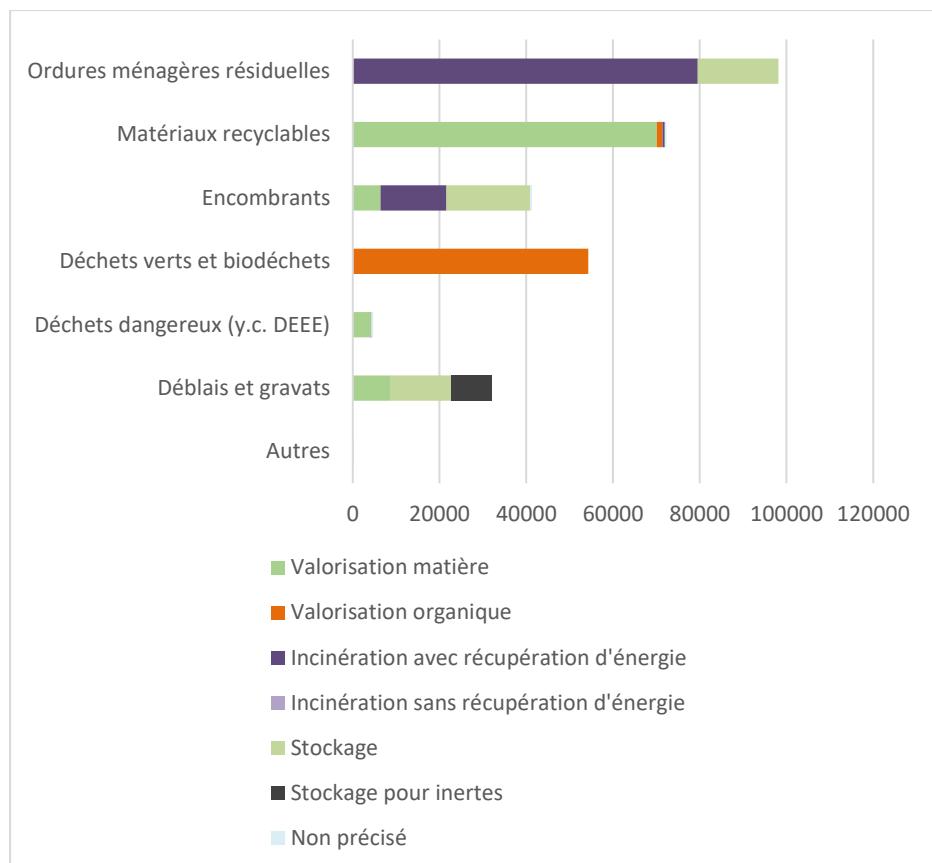
Evolution du tri de déchets sur LBN, SINOE

Les modes de valorisation des déchets tendent à fortement diminuer entre 2015 et 2019 avec une valorisation matière et organique de l'ordre de 70 % en 2015 et de seulement 52% en 2019. Le reste des déchets est stocké. À l'échelle départementale, 50 % des déchets sont valorisés selon des process matière ou organique et 35 % incinérés avec récupération d'énergie. Ainsi, le taux de non-valorisation est faible à l'échelle départementale.



Valorisation des déchets en 2019, SINOE

Si les données à disposition ne permettent pas de connaître les modes de valorisation de chaque catégorie de déchet à l'échelle locale, les données départementales montrent, en intégrant les déblais et gravats, que le premier mode de valorisation des déchets est la valorisation « énergétique (31%) puis la valorisation matière (27%) puis la valorisation organique (21. Le stockage représente 20 % du volume de déchets. Aucun déchet n'est incinéré sans production d'énergie.



Valorisation des déchets dans la Sarthe en 2019, en tonnes, SINOE

Les déchets disposant d'une valorisation matière sont :

- Les matériaux recyclables à hauteur de 97 % ;
- Les encombrants à hauteur de 16 %. Une partie des déchets est incinérée pour produire de l'énergie (37 %), le reste est stocké ;
- Les déchets dangereux dont les DEEE à hauteur de 87 % ;
- Les déblais et les gravats à hauteur de 27 %. Le reste des déchets est stocké.

La totalité des déchets verts sont essentiellement compostée.

Il est attendu des évolutions certaines dans les années à venir en matière de valorisation. Le Plan National Déchet vise à collecter les biodéchets actuellement majoritairement intégrés à la catégorie : Ordures Ménagères Résiduelles, c'est-à-dire jetés sans tri dans la poubelle noire. Or, l'objectif du Plan National est de favoriser la valorisation matière de ces déchets alors qu'ils sont exclusivement brûlés pour produire de l'énergie dans la Sarthe. Aussi, le plan vise une réduction drastique des déchets incinérés valorisés énergétiquement ou non. Il y a ainsi un défi de structuration de la filière locale du tri et de valorisation. Notamment, la filière doit accompagner la baisse de la valorisation énergétique alors qu'elle alimente en énergie de chauffage des réseaux de chaleur. La part de valorisation matière et organique devrait en conséquence progresser dans les années à venir.